

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors

Nomenclature de l'acte : 1.4 Commande Publique – Autres types de contrats

### **Décision du Président prise par délégation du Comité Syndical**

**Objet : Contrat d'architecte pour études préliminaires de réhabilitation et extension du village de vacances le Piroulet à Vassieux-en-Vercors.**

**Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Comité Syndical en date du 15 octobre 2016 relative à la délégation de compétences de l'assemblée délibérante au Bureau et au Président,
- Considérant le programme envisagé pour la réhabilitation et l'extension du village de vacances le Piroulet à Vassieux-en-Vercors, propriété du Parc du Vercors,
- Considérant les éléments de mission d'études préliminaires, à savoir : vérification de la constructibilité de l'extension ; esquisse sommaire ; adéquation du projet avec le budget et définition de la future mission de maîtrise d'oeuvre,
- Considérant la proposition financière de la **SARL OPTIM'A**, conforme aux limites du budget prévu par le Parc du Vercors,

#### **DÉCIDE**

- de **SIGNER** le contrat d'architecte pour les études préliminaires de réhabilitation et d'extension du village de vacances le Piroulet à Vassieux-en-Vercors avec la **SARL OPTIM'A**, sis 60 bis Chemin de Malanot, 38 700 CORENC pour le montant de **16 968,00 € H.T.**, calculé au temps passé au prix horaire de 101,00 € H.T..

**Fait à Lans-en-Vercors,**

**Le 02 avril 2019,**

**Le Président,**

**Jacques ADENOT.**

**#signature#**

